

#### Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/892 2 avril 2009

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

#### 757ème séance plénière

PC Journal No 757, point 5 de l'ordre du jour

## DÉCISION No 892 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE 2009 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Varsovie, 12 – 14 mai 2009

# Renforcement de l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, avec un accent particulier sur l'administration effective de la justice

## I. Ordre du jour

- 1. Ouverture du Séminaire
- 2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
- 3. Débat dans le cadre de quatre groupes de travail
- 4. Séance plénière de clôture : récapitulatif des travaux et clôture du Séminaire

#### II. Calendrier et autres modalités d'organisation

- 1. Le Séminaire s'ouvrira le mardi 12 mai 2009 à 9 heures et se terminera le jeudi 14 mai 2009 à 16 h 30.
- 2. Toutes les séances plénières et séances des groupes de travail seront ouvertes à l'ensemble des participants.
- 3. La séance plénière de clôture, prévue pour l'après-midi du 14 mai 2009, portera principalement sur des propositions et des recommandations concrètes visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des séances des groupes de travail.
- 4. Les séances plénières et les séances des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-dessous.

- 5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
- 6. Les règles de procédure de l'OSCE et les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine (Décision No 476 du Conseil permanent) seront suivies, *mutatis mutandis*, lors du Séminaire. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront prises en considération.
- 7. Les débats au cours des séances plénières et des séances des groupes de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

#### Groupe de travail I : indépendance du pouvoir judiciaire

- Sélection et nomination des juges procédures et garanties en vue d'assurer la sélection des candidats les plus qualifiés pour la profession judiciaire;
- Durée du mandat, promotion et rémunération des juges ;
- Procédures d'attribution des affaires pratiques qui favorisent une plus grande indépendance et une confiance accrue du public dans l'administration de la justice;
- Mécanismes de plainte pour faute judiciaire, examen et investigation des plaintes ;
- Procédures disciplinaires et garanties d'un procès équitable pour les juges, sanctions disciplinaires;
- Rôle de l'autonomie judiciaire pour ce qui est d'assurer l'intégrité.

## Groupe de travail II : justice administrative – examen judiciaire des décisions administratives, infractions administratives et garanties d'une procédure régulière

- Examen judiciaire d'une décision administrative en tant que recours efficace principes et pratiques;
- Règlement efficace des affaires administratives enseignements tirés des États participants;
- Distinction entre infractions pénales et administratives principes directeurs ;
- Garanties d'un procès équitable et d'une procédure régulière pour les infractions administratives;
- Réformes du droit pénal et de la politique en la matière et leur impact sur la justice administrative

#### Groupe de travail III : administration de la justice – transparence et exécution

 Accès du public et des médias aux procès – échange de meilleures pratiques et d'expériences dans l'espace de l'OSCE;

- Suivi des procès, notamment autres initiatives indépendantes d'observation et leur contribution à l'amélioration de l'administration de la justice et à l'exécution des décisions judiciaires – échange de meilleures pratiques et d'expériences dans l'espace de l'OSCE;
- Exécution effective et efficace des jugements en tant qu'élément essentiel de l'administration de la justice.

#### Groupe de travail IV : administration de la justice - responsabilité

- Investigation des plaintes pour torture ou mauvais traitements sur les lieux de détention;
- Mécanismes nationaux efficaces de prévention de la torture, notamment ceux prévus par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT) et suivi des gardes à vue;

### Programme de travail

Pause déjeuner : midi – 13 h 30.

	Mardi	Mercredi	Jeudi
	12 mai 2009	13 mai 2009	14 mai 2009
9 heures – midi	Séance plénière d'ouverture	Groupe de travail II	Groupe de travail IV
13 h 30 – 16 h 30	Groupe de travail I	Groupe de travail III	Séance plénière de clôture